

Position du Bureau Solidarité 5 000 logements
Modification au plan d'urbanisme –projet de règlement no P-03-106
Arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

(Montréal, 12 septembre 2003) Le Bureau Solidarité 5 000 logements de la Ville de Montréal appuie la demande de modification au plan d'urbanisme (projet de règlement no P-03-106) qui porte sur des terrains connus comme l'emplacement de l'usine Lavo, dans l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

Comme le potentiel de développement résidentiel de l'ensemble des terrains du site Lavo est estimé à environ 220 logements, le Bureau prévoit autoriser la construction de 111 logements sociaux et communautaires sur ce site (Voir le document Modification au plan d'urbanisme de l'arrondissement, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Projet de règlement n° P-03-106, Mise en valeur résidentielle d'une partie des anciens immeubles de l'entreprise Lavo). Le mandat du Bureau Solidarité 5 000 logements est de d'accroître le nombre de logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal pour atténuer la pénurie de logements.

La modification au plan d'urbanisme inhérente au projet de règlement P-03-106 permettra de réaliser 71 logements projetés par la coopérative d'habitation Jolie-Fontaine d'Hochelaga, sur le terrain entre les rues Joliette et de Chambly et d'assurer le potentiel de mise en valeur résidentielle, de l'ordre de 70 à 90 autres logements sur le terrain entre les rues de Chambly et Nicolet. Les besoins en logements à prix abordable demeurent importants dans cet arrondissement (Voir le document Données sur les ménages, sur le nombre de logements sociaux et communautaires et sur la planification des unités d'habitation de Solidarité 5 000 logements, Arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve).

La mise en valeur du site Lavo contribuera à répondre aux besoins en logements du quartier dans le sens des conclusions de la consultation menée il y a deux ans par le Collectif en aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve. Cette consultation était favorable à une mixité sociale sur ce site, comme le préconise d'ailleurs l'Administration municipale pour le développement des grands ensembles résidentiels sur son territoire.

L'approbation par le Conseil municipal de la modification au plan d'urbanisme est souhaitable afin de permettre la construction de nouveaux logements sociaux et communautaire.

Source : Bureau Solidarité 5 000 logements
Jean-Jacques Bédard, chargé de communication
(514) 872-3393